Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 085-258502962-20260310-D028_BUR100326-DE

D028-BUR100326

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : MM. Christophe HOGARD, Noël VERDON
Date de convocation : 3 mars 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Convention de partenariat entre Trivalis et des collectivités adhérentes pour l'accueil de la Team Trivaoù sur le littoral vendéen

Vu la délibération D016-COS030326 du 3 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis l'extension des consignes de tri, la production de déchets des Vendéens a évolué. Sur l'ensemble du département, on observe une forte diminution des ordures ménagères résiduelles entre 2018 et 2024 (- 22 kg / habitant). Mais il reste encore de nombreux déchets qui pourraient être valorisés voire réduits à la source. Côté emballages, le ratio est passé de 22 kg / an / habitant en 2014 à 44 kg / an / habitant en 2024, déplaçant ce flux des ordures ménagères à la poubelle jaune. Ces emballages à usage unique sont toujours de plus en plus nombreux à être mis sur le marché.

Considérant que chaque été, la Vendée accueille des centaines de milliers de touristes sur son territoire.

Considérant que les consignes de tri et les couleurs des bacs pouvant être différents selon le lieu de résidence en France, Trivalis a souhaité déployer, depuis 2023, une équipe d'animateurs afin de sensibiliser les touristes sur les gestes de tri en Vendée et de leur donner des astuces pour réduire leur production de déchets pendant leur séjour.

Considérant que cette équipe, dénommée la Team Trivaoù et composée de quatre animateurs, sillonnera le littoral vendéen à vélo. Chaque binôme aura un secteur littoral dédié et pourra être amené occasionnellement à être présent, sans vélo, sur des évènements phares organisés dans les communes des collectivités concernées. Du dimanche 5 juillet au lundi 24 août 2026, les binômes déambuleront dans les centres-villes, sur les remblais, près des sites touristiques, etc. À travers des jeux et divers supports de communication, la Team Trivaoù incitera les passants à adopter les bons gestes de Tri en Vendée et à changer leurs habitudes pour réduire leurs déchets :

- Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération du dimanche 5 juillet au lundi 20 juillet 2026
- Communauté de communes Vendée Grand Littoral du dimanche 5 juillet au lundi 20 juillet 2026
- Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier du mercredi 22 juillet au vendredi 31 juillet 2026
- Communauté de communes Océan-Marais-de-Monts du mercredi 22 juillet au vendredi 31 juillet 2026
- Commune de l'Ile d'Yeu du lundi 3 août au lundi 10 août 2026
- Les Sables d'Olonne Agglomération du mercredi 12 août au lundi 24 août 2026
- Communauté de communes Sud Vendée Littoral du mercredi 12 août au lundi 24 août 2026

Considérant que l'accueil de la Team Trivaoù s'opère dans le cadre d'un partenariat entre Trivalis et les collectivités susmentionnées.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et chacune des collectivités susmentionnées afin de déterminer les engagements de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe pour l'accueil de la Team Trivaou sur le littoral vendéen à intervenir avec les collectivités susmentionnées,

Autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 085-258502962-20260310-D028_BUR100326-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de partenariat ci-jointe pour l'accueil Team Trivaou sur le littoral vendéen à intervenir avec les collectivités susmentionnées,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
12 mars 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
11 mars 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).